

RAPPORT ANNUEL 2007-2008

L'Institut de plaidoirie devant la Cour suprême vient de terminer sa première année complète de la Cour suprême du Canada. Au cours de la période 2007-2008, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie pour approximativement 20 p. cent des dossiers devant la Cour suprême. Les avocats qui ont recours aux services de l'Institut comprennent à la fois les habitués de la Cour et ceux qui y apparaissent pour la première fois. Ils proviennent tant du gouvernement que de la pratique privée et œuvrent à la fois dans les domaines du litige civil et criminel. Des avocats de chacune des quatre provinces où l'Institut offre maintenant son programme de plaidoirie ont fait la demande d'une session de plaidoirie. Au cours de certaines des sessions de la Cour suprême, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie pour jusqu'à 75% des dossiers d'une province donnée. En ce qui a trait à la prochaine année à la Cour suprême du Canada, les demandes pour des sessions de plaidoirie pour la session d'automne surpassent déjà celles de la dernière année.

Durant le période 2007-2008, le programme de plaidoirie de l'Institut s'est élargi à l'Alberta. Nous avons aussi développé notre programme de formation permanente. Des articles clés sur l'art de la plaidoirie orale et écrite rédigés par l'honorable Ian Binnie et l'honorable John I. Laskin, entre autres, sont maintenant disponibles sur notre site internet. Plus récemment, deux anciens juges de la Cour suprême du Canada se sont joints à l'Institut comme Présidents honoraires : il s'agit de l'honorable Charles Gonthier et l'honorable John C. Major. Il nous fait honneur de leur souhaiter la bienvenue et avons hâte de travailler avec eux afin de promouvoir les activités de l'Institut.

De plus, l'Agence du revenu du Canada a confirmé le statut de charité de l'Institut, en force rétroactivement depuis le 23 mars 2008. Nous remercions Maîtres Suzanne Côté, Pierre Martel et Pierre-Louis Le Saunier du cabinet Stikeman Elliott d'avoir chapeauté le processus.

Plus de 25 avocats ont donné leur temps sur une base *pro bono* en agissant comme conseillers en plaidoirie pour leurs pairs et en leur offrant des conseils basés sur leur propre expérience devant la Cour. Plusieurs ont participé à plus d'une session, illustrant une fois de plus la dévotion des avocats à leurs barreaux, à la pratique du droit et à leurs collègues. Les témoignages des avocats ayant eu recours à l'Institut confirment le dévouement de nos conseillers en plaidoirie qui consacrent leur temps à la préparation des sessions. Au nom des comités national et régionaux, nous les remercions chaleureusement.